

Initiatives parlementaires

Nous recevons également, comme les députés le savent, un flot continu de rapports émanant des ministères et organismes gouvernementaux et des sociétés d'État sur leurs activités, leurs réalisations et leurs plans. Je trouve cela extrêmement utile pour moi en tant que député, et surtout en ce qui concerne les organismes et les institutions auxquels je m'intéresse plus particulièrement.

Enfin, je voudrais aborder plus spécialement l'évaluation des programmes et les programmes de vérification interne. J'estime qu'on ne leur a pas accordé toute l'attention qu'ils méritent. Certains le savent peut-être, un ancien sous-ministre et moi avons eu accès à des rapports de vérification interne et d'évaluation de programmes qui me paraissent extrêmement utiles.

Au cours de l'année, nous avons eu l'occasion de les examiner attentivement avec une équipe de collègues pour tâcher de déterminer quels programmes donnaient de bons résultats et lesquels n'en donnaient pas, et ce que nous pourrions faire pour changer d'orientation afin de respecter non seulement nos obligations financières mais les autres également.

Je voudrais citer ici quelque chose d'utile concernant la vérification interne. Cette citation vient du vérificateur général: «La vérification interne peut contribuer beaucoup à améliorer les pratiques de gestion. L'État compte sur la vérification interne pour jouer un rôle essentiel en fournissant une assurance à l'égard des systèmes et des pratiques de gestion et en s'attaquant aux problèmes de réforme de la productivité et de réaménagement du gouvernement.»

• (1420)

À mon avis, et c'est en fait l'avis que nous a communiqué le vérificateur général, la vérification interne a un énorme potentiel pour nous aider à gérer l'État plus efficacement et à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés soit comme gouvernement soit, collectivement, comme parlementaires.

Je ferai également remarquer que les rapports d'évaluation des programmes présentent beaucoup de potentiel, car ils fournissent aux gestionnaires publics de l'information et une analyse sur les résultats des programmes gouvernementaux. Ils permettent de trouver des façons innovatrices et moins coûteuses de servir les Canadiens. Je pense que nous en avons tous parlé.

Apparemment, c'est une chose qu'il faudrait noter, car nous ne sommes pas souvent disposés à le faire, ou du moins nous ne le faisons pas assez souvent. . .

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est écoulé.

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à la Chambre au débat sur le projet de loi C-207, Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général, proposé par le député d'Ottawa-Vanier.

Ce projet de loi permettra notamment au vérificateur général de faire rapport au Parlement sur diverses questions d'intérêt au cours de l'année. Selon ce qui est proposé, le vérificateur général aura l'occasion de soumettre ses rapports à l'attention des parlementaires à mesure qu'il avancera dans ses travaux de vérification ou bien il pourra saisir le Parlement d'une question urgente

ou importante lorsqu'il le jugera opportun. Il n'aura plus à s'en tenir à un seul rapport annuel.

Ce sont là des idées très intéressantes et constructives. Elles ne sont pas nouvelles cependant. Je sais que le député d'Ottawa-Vanier les a proposées au cours de la dernière législature et j'estime qu'elles méritent toute notre considération.

Cependant, en étudiant ces propositions, nous devrions évaluer attentivement le système déjà en place. Quels sont ses principes de base? Comment fonctionne-t-il? Permet-il à la Chambre de tirer le meilleur parti possible des travaux du vérificateur général et de son personnel?

Voyons tout d'abord le système actuel et son fonctionnement. En vertu de la loi existante, le vérificateur général est tenu de vérifier les comptes du Canada, y compris ceux qui ont trait au Trésor et de faire rapport de ses constatations annuellement au Parlement.

Ce rapport annuel correspond à la publication annuelle des comptes publics. Il rend plus facile l'étude de ces comptes par le Parlement qui, bien entendu, doit lui aussi respecter un cycle de dépenses annuel. Cette façon de procéder garantit la régularité du système de rapports. Elle permet de comparer les résultats d'une année à l'autre.

Une fois déposé à la Chambre, le rapport annuel est ensuite étudié en détail par le Comité des comptes publics. Présidé par un député de l'opposition officielle, ce comité se penche sur les questions soulevées chaque année par M. Desautels et ses collaborateurs. Les membres du comité examinent attentivement comment les ministères et les organismes publics sont gérés, comment ils réagissent aux recommandations du vérificateur général et comment ils répondent aux demandes d'information du Parlement et du public.

Le comité convoque des hauts fonctionnaires. Au terme de ses travaux, le comité fait part de ses constatations au gouvernement.

[Français]

Je partage l'opinion de l'honorable député d'Ottawa-Vanier selon laquelle le rôle et les responsabilités du vérificateur général revêtent une grande importance pour les députés et sénateurs, pour le gouvernement et pour la population canadienne. De plus, je suis persuadée que le système actuel donne de bons résultats.

[Traduction]

Le rapport de cette année est un bon exemple. Le vérificateur général et ses collaborateurs ont contribué à une meilleure compréhension des nombreuses questions complexes qui assaillent le gouvernement. Quand le rapport de cette année a été déposé en février, il est devenu rapidement évident que le gouvernement partageait bon nombre des préoccupations du vérificateur général. Je suis heureux de dire que nous avons déjà dressé nos plans pour mettre en oeuvre une foule de ses recommandations, comme mieux informer le Parlement, rendre le processus budgétaire